



Secrétaire général du Gouvernement

Circulaire relative à la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique

N°6083/SG

Paris, le 16 MAI 2019

Le Premier ministre

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

J'ai réuni, avec plusieurs membres du gouvernement, le 6 mai, les principales associations d'élus locaux, les partenaires sociaux les plus représentatifs au plan national interprofessionnel et multi-professionnel et des acteurs du monde associatif dans le domaine environnemental, de lutte contre l'exclusion et familial.

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République le 25 avril dernier, l'objectif de cette réunion était d'assurer à très court terme la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires par les politiques de lutte contre le chômage et d'accompagnement des transitions, notamment écologique et numérique.

A – Les six chantiers de la mobilisation nationale et territoriale

Cette mobilisation doit produire des résultats tangibles et apporter des réponses concrètes aux Français sur six chantiers qui ont été identifiés avec l'ensemble des participants lors de la réunion du 6 mai :

1- Etre au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation :

- Comment faire en sorte que chaque demande de formation en apprentissage exprimée par un jeune puisse trouver une entreprise et une offre de formation?
- Comment répondre aux besoins sur le logement, la mobilité ?
- Comment offrir une réponse appropriée aux candidats à la reprise d'étude ?

2- Résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles correspondant :

- Comment faire évoluer l'offre de services de Pôle emploi, comment s'assurer que les financements nouveaux apportés par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

soient bien fléchés vers les besoins des branches et des entreprises pour former aux métiers qui embauchent ?

3- Lever les freins à la reprise de l'emploi :

- *Comment offrir des solutions ponctuelles et durables de garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi ou les nouveaux embauchés ?*
- *Comment favoriser la mobilité en facilitant l'accès au logement pour les demandeurs d'emploi ?*
- *Comment éviter que l'absence de solution de transport entrave l'accès à l'emploi ?*

4- Mieux accompagner les territoires en transition :

- *Comment assurer la pleine appropriation par les acteurs locaux des outils existants (Territoires d'industrie, Contrats de transition écologique) ?*
- *Comment articuler les différentes démarches contractuelles ?*

5- Changer de dimension sur l'écologie du quotidien (recyclage du plastique ; gestion des déchets ; accompagnement de l'économie circulaire ; 50 % de produits bio, locaux et écologiques dans la restauration collective en 2022, dont au moins 20% de produits bio dans les cantines d'ici 2022 ; développement des circuits courts ; développement de la bio-économie) :

- *Comment donner les moyens d'agir aux citoyens et aux collectivités qui veulent réussir la transition*
- *écologique ? Comment solvabiliser les réseaux économiques ?*

6- Accompagner la rénovation thermique des logements :

- *Comment rendre les outils publics plus efficaces et accélérer leur déploiement ?*
- *Comment minimiser le reste à charge ?*

Pour ces différentes thématiques, les compétences, les financements, les responsabilités sont la plupart du temps partagés. Les outils publics d'intervention peuvent être certainement améliorés, leur utilisation et leur coordination facilitées. Notre objectif est de remédier aux « angles morts » de nos politiques publiques, c'est-à-dire aux situations où celles-ci n'atteignent pas leurs objectifs faute de suivi politique ou de coordination au plus près des territoires.

Vous trouverez en annexe une fiche sur chacun de ces six axes livrant des pistes de travail qui pourraient être explorées.

B – Méthode et calendrier

Je vous demande de convier dans les dix jours l'ensemble des acteurs pertinents du territoire (partenaires sociaux, élus locaux, représentants des opérateurs concernés, monde associatif).

A cette fin, vous prendrez contact avec le Président du Conseil régional qui a vocation à piloter avec vous ce processus. Régions de France m'a écrit le 7 mai suite à la réunion de la veille pour m'indiquer que les collectivités régionales seraient bien parties prenantes de cette démarche.

Vous définirez avec les acteurs la méthode de travail permettant avant la fin du mois de juin l'élaboration d'un diagnostic territorial sur ces six ensembles de questions, intégrant un premier recensement des initiatives d'ores et déjà existantes et des premières propositions d'actions.

La liste des organisations conviées le 6 mai a vocation à être complétée et adaptée en fonction des spécificités locales. Vous identifierez en lien avec le président du conseil régional la maille territoriale pertinente pour établir ce diagnostic et ce premier recensement.

Sur la question des souhaits de formation en apprentissage, vous proposerez des solutions en lien avec le rectorat afin que de meilleurs résultats soient obtenus dès la rentrée 2019.

Je réunirai de nouveau au début de l'été l'ensemble des acteurs concernés pour arrêter ce qui relève de l'échelon national et ce qui sera traité au plan local.

En septembre, les agendas de solutions nationaux et locaux devront être validés et nous devons déterminer une méthode de suivi de leur déploiement.

C – L'interface avec les autres chantiers définis par le Président de la République

J'ai indiqué aux associations d'élus que les discussions sur le nouvel acte de décentralisation et de différenciation voulu par le Président de la République seraient initiées en juin. Elles pourront ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'organisation de l'action publique territoriale et de rénovation des outils de contractualisation entre l'Etat et les collectivités. Ces questions se situent donc hors du champ de vos travaux, même si des constats et propositions formulés dans ce cadre pourront alimenter les discussions à venir.

J'ai également précisé aux acteurs associatifs que nous allions prendre dans les toutes prochaines semaines des initiatives significatives en matière de transition écologique, notamment dans le cadre de la convention citoyenne et du conseil de défense écologique.

Je compte sur votre implication pour le succès de ces initiatives structurantes pour le développement de nos territoires. Vous me rendrez compte avant la fin du mois de mai puis mi-juin des actions que vous aurez engagées avec le Président du conseil régional dans ce cadre.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe', with a horizontal line drawn underneath it.

Edouard PHILIPPE

Organisations conviées le 6 Mai à Matignon.

Associations d'élus

- Régions de France
- Assemblée des Départements de France
- Assemblée des Communautés de France
- Association des Maires de France
- Maires du Ruraux
- APVF
- France Urbaine
- Ville & Banlieue
- Villes de France
- ANEM

Partenaires sociaux

- | | |
|-----------|---------|
| - CFDT | - MEDEF |
| - CGT | - CPME |
| - CGT-FO | - U2P |
| - CFTC | - FNSEA |
| - CFE-CGC | - UDES |
| - UNSA | - FESAC |
| - FSU | |
| - SUD | |

Associations et divers acteurs

- MOUVEMENT ASSOCIATIF
- LIGUE pour la PROTECTION DES OISEAUX
- FRANCE-NATURE ENVIRONNEMENT
- UNION NATIONALE des ASSOCIATIONS FAMILIALES
- COLLECTIF ALERTE
- FEDERATION NATIONALE des ASSOCIATIONS de l'AIDE FAMILIALE
- FAMILLES RURALES
- RESEAU ACTION CLIMAT
- CNAF
- France Industrie
- WWF
- FNH (Fondation Nicolas Hulot)
- CCI France
- CMA France
- UIMM
- FAGE
- UNEF
- ACTION LOGEMENT
- LIGUE de l'ENSEIGNEMENT

Fiche 1

Comment faciliter l'orientation des jeunes dans le monde académique, l'apprentissage et le monde professionnel ?

A / Quand un jeune, à la fin de la troisième ou de la seconde, émet le souhait de poursuivre ses études en apprentissage, comment l'aider à trouver une entreprise, voire lui garantir une offre d'entreprise ?

1/ Dispositifs existants

a/ Au niveau national

- Différentes plateformes de mise en relation jeunes/entreprises, par exemple :
 - Ministère du travail : portail de l'alternance
 - o -MEDEF : Tomyjob, l'alternance à la carte
 - o -CCI: centre alternance : l'offre de formation en alternance
- Offres d'apprentissage de Pôle emploi
- *Pour la partie logement :*
- *Mobilijeune par Action Logement : subvention de 100 € maxi par mois pendant 12 mois (renouvelable) pour aider au paiement du loyer et charges des jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.*
- *Dispositif VISALE*
- *Logement des apprentis dans les foyers de jeunes dans les RHVS (résidences mobilité) travailleurs (FJT), dans les résidences universitaires pour les apprentis majeurs inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur*

b/ Au niveau territorial

- Dispositifs des conseils régionaux : recensement à faire

2/ Angles morts

- La mobilisation des différents acteurs sur l'apprentissage et la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018, dont certaines dispositions sont entrées immédiatement en vigueur, ont permis une forte progression des entrées en apprentissage en 2018 (+7,7%), même si celle-ci ne permet encore « que » de remonter au niveau de 2012. La loi « avenir professionnel » a libéré l'offre de formation en apprentissage dès cette année et les freins légaux ou réglementaires à l'embauche par les entreprises, après une large concertation, ont tous été levés.
- De plus, dans l'ensemble des académies, la poursuite des études en apprentissage est désormais proposée aux sortants de 3^{ème}. L'Etat sait donc, par académie, combien de jeunes

ont émis un souhait de poursuivre leurs études en apprentissage, et dans quelle discipline. Grâce notamment au travail de communication sur l'apprentissage depuis plusieurs années, et fortement intensifié par le Gouvernement depuis deux ans, les demandes des jeunes sont en très forte progression : + 40% l'année dernière dans le secondaire.

- Ceci étant, il n'existe pas de dispositif de coordination des acteurs permettant de garantir à chaque jeune une offre d'apprentissage en entreprise. Selon le dynamisme du proviseur, du rectorat, du patronat local, des chambres consulaires, de la Direccte, le matching se fait plus ou moins bien.
- De plus, la formation en apprentissage « éclate » les lieux de vie de l'apprenti en trois endroits différents : le domicile, le CFA et l'entreprise. Parfois, les distances entre les trois lieux obligent à renoncer à la formation, ou occasionnent des coûts importants. L'absence de solutions de logement peut également conduire au renoncement.

3/ Pistes de travail

- Comment industrialiser, notamment via le partage le plus précoce possible des données, la mise en relation des jeunes souhaitant évoluer en apprentissage avec les entreprises et garantir à chaque jeune au moins une offre en entreprise ?
 - o Acteurs : Etat, rectorats, Direccte, régions, chambres consulaires, CFA et les acteurs « privés » de l'apprentissage.
- Comment faire en sorte que l'offre régionale de transport collectif, de logement en faveur des apprentis, soit adaptée ?
 - o Acteurs : Conseils régionaux, métropoles, intercommunalités, Etat, partenaires sociaux...
- Comment répondre aux besoins de logement via l'usage d'un bail mobilité (de courte durée, de 1 à 10 mois, qui peut donc couvrir la durée de la période d'essai), via la mobilisation des résidences secondaires et logements touristiques, voire logements étudiants, pendant certaines périodes, via l'ouverture des résidences universitaires aux apprentis, via la colocation, y compris dans le parc public, la cohabitation intergénérationnelle, la production de « résidences jeunes » dans le parc social qui permettent d'attribuer majoritairement à des personnes de moins de trente ans les logements d'un programme de logements sociaux agréé à cet effet ?
 - o Acteurs : Etat, conseils régionaux, métropoles, autres EPCI, communes, partenaires sociaux, Action Logement, bailleurs sociaux, CROUS...

B/ Comment offrir une formation adaptée à tous les jeunes en reprise d'études ?

1/ Dispositifs existants

a/ Au niveau national

- Différentes plateformes de mise en relation jeunes/entreprises
- Outils d'orientation de l'Education nationale/enseignement supérieur ; Parcoursup

b/ Au niveau territorial

- Rôle des missions locales
- Dispositifs des conseils régionaux : recensement à faire

2/ Angles morts

Plus de 110 000 jeunes en reprise d'études se sont inscrits cette année sur Parcoursup. Cette augmentation très significative fait apparaître une demande importante de formation de la part de ces jeunes, à laquelle ils ne semblent pas avoir trouvé la réponse par le passé :

- Un quart de ce public a plus de 23 ans, ce qui laisse entendre que ce n'est pas le public « naturel » de la formation initiale dans l'enseignement supérieur.
- Les formations demandées, souvent sélectives, ne disposent pas des capacités nécessaires pour accueillir ce public.
- Certains publics semblent s'être orientés sur Parcoursup alors qu'ils disposaient de voies d'accès aux formations par ailleurs. A titre d'exemple, un quart du public en reprise d'études n'a fait que des vœux dans les formations d'infirmier (très demandées), alors que dans le même temps, les candidatures à la voie professionnelle d'infirmier ont diminué.

3/ Pistes de travail

Comment proposer, via la plateforme, une réponse adaptée à chaque jeune ?

- une formation supérieure en apprentissage (Parcoursup dispose d'un module « apprentissage »), en remontant le maximum de ces formations sur la plateforme, où de nombreux jeunes sont en demande ;
- une offre en formation initiale ou continue dans le secteur qui l'intéresse (ex : aide-soignants pour ceux qui s'intéressent aux formations d'infirmier) ;
- une orientation vers les dispositifs d'accompagnement dédiés (missions locales pour les jeunes en recherche d'emplois).
 - o Acteurs : Etat (ministères de l'enseignement supérieur et du travail), régions, service public de l'emploi, partenaires sociaux.

Fiche 2

Quand une entreprise ne trouve pas les compétences dont elle a besoin pour se développer, notamment en matière de transition écologique, comment lui apporter rapidement la solution ?

1/ Dispositifs existants

a/ Au niveau national

- PIC (programmes 10knum, 10kverts)
- Formations nationales sectorisées financées par Pôle emploi (POEC)

b/ Au niveau territorial

- PRIC
- Formations financées par pôle emploi (AFPR, POEI, AIF)
- Appli CPF (entrée en vigueur en novembre)

2/ Angles morts

- Les entreprises se plaignent de ne pas trouver les compétences dont elles ont besoin. Les tensions de recrutement sont au plus haut depuis 10 ans. L'enquête besoins en main d'œuvre(BMO) conduite par Pôle emploi chaque année atteste de cette montée des difficultés de recrutement : la part des recrutements jugés difficiles par les entreprises est passée de 32,4% en 2016 à 50,4% en 2019, alors même que le volume de projets de recrutement envisagés par les entreprises ne cesse de croître (+14,8% entre 2018 et 2019).
- Certaines entreprises considèrent que Pôle emploi ne répond pas à leur demande, et ne leur présente pas les profils dont elles ont besoin. Une partie des entreprises attendent plus d'alertes précoces de Pôle emploi sur les difficultés éventuelles de trouver des candidats, ainsi que des conseils ou des mesures pour pallier à ces difficultés.
- La transformation écologique est souvent insuffisamment anticipée par les entreprises : fermeture des centrales à charbon, transformation des compétences dans tous les secteurs (construction, transports, industrie, agriculture, énergie, gestion de l'eau et des déchets, recyclage...). Les mécanismes de GPEC sont insuffisamment développés, alors que les opportunités de création d'emploi sont très importantes.

3/ Pistes de travail

- Quelle doit être l'offre de services de Pôle emploi à destination des entreprises sur ce point ?
 - o Acteurs : Etat, Pôle emploi, Unedic (convention tripartite), en lien avec les conseils régionaux.

- Comment mobiliser efficacement et rapidement les pactes régionaux d'investissements dans les compétences et les EDEC pour répondre à tous les besoins en compétences des entreprises liés à la transition écologique et numérique ?
 - Acteurs : Conseils régionaux, Etat, branches professionnelles.
- Comment veiller à ce que les CTE disposent d'une dimension formation adaptée ?
 - Acteurs : conseils régionaux, Etat collectivités concernées.
- Quels outils souples et simples peuvent être mobilisés rapidement pour répondre aux besoins de formation avant un besoin d'emploi identifié ?
 - Acteurs : conseils régionaux, Etat, collectivités concernées.

Fiche 3 -1

Quand un demandeur d'emploi, qui est notamment une personne seule avec des enfants, reprend un emploi, comment l'aider à trouver et à financer la garde d'enfants, au moins pendant la période d'essai ?

1/ Dispositifs existants

a/ Au niveau national

- Aides de la Caf, notamment la Paje
- Aides de Pôle emploi

b/ Au niveau territorial

- Aides des conseils régionaux et départements : recensement à faire
- Aides de certaines communes ou intercommunalités

2/ Angles morts

- Les solutions de garde peuvent être difficiles à trouver : il faut parfois renoncer à un emploi, faute d'avoir trouvé à temps une solution de garde.
- Les solutions de garde ponctuelles (pour un entretien d'embauche, un bilan de compétences, une formation courte...) existent mais sont insuffisantes.
- La Paje ne couvre pas les frais de garde réels : du coup une partie du salaire de l'emploi repris peut « partir » en frais de garde d'enfant.
- La Paje ne couvre pas les frais de garde au-delà de 6 ans.
- Si la période d'essai de l'assistante maternelle et du salarié embauché pour la garde des enfants est plus courte que la période d'essai de l'emploi repris, et que la période d'essai ne débouche pas sur une confirmation d'emploi, la personne se retrouve avec un licenciement à effectuer.

3/ Pistes de travail

- Comment créer une offre de garde d'enfants ponctuelle pour les demandeurs d'emploi, afin de garantir une solution pour les besoins ponctuels (entretiens d'embauche, entretiens avec le conseiller, formations courtes, renforcement de l'application sur l'offre ponctuelle de garde « ma cigogne » gérée par Pôle Emploi, en lien avec l'application « mon enfant.fr » des caf) ?
 - o Acteurs : Pôle emploi, en lien avec les Caf et les conseils départementaux, éventuellement avec l'aide des conseils régionaux quand il s'agit de formation, organismes paritaires.

- Réserver des places de crèches pour les demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi durable ? (dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle AVIP, Pole emploi ...)
 - Acteurs : Pôle emploi, Caf, départements.
- Recenser les aides financières à la garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi durable.
 - Acteurs : Pôle emploi, Caf, départements, organismes paritaires.

Fiche 3-2

Faciliter l'accès à l'emploi en contribuant à lever les freins liés à la mobilité (logement et transport)

L'objectif est de réduire les freins liés au logement ou au transport qui empêchent :

- des demandeurs d'emplois d'accepter un emploi dans une région (ou bassin de vie) différente de celle où ils habitent.
- des salariés de changer de région (ou de bassin de vie) pour accepter un nouvel emploi (notamment ceux qui cherchent une reconversion ou une mobilité vers un territoire plus prometteur au regard de leurs compétences)

1/ Dispositifs existants

A/ pour les demandeurs d'emploi

a/ Au niveau national

- Aides ponctuelles de Pôle emploi au permis de conduire et à la couverture des frais de déplacement
- Aides ponctuelles des missions locales (Pacea)
- CPF permettant de financer le permis de conduire (appli disponible à l'automne)

b/ Au niveau territorial

- Aides des conseils régionaux ou départementaux : recensement à faire
- Plateformes de mobilité (not. Wimoov)

B/ pour les salariés

a/ Au niveau national

- Prêt et aide Mobili-PASS pour financer les frais d'accompagnement de recherche locative en cas de déménagements (à plus de 70 km/ 1h15 de son domicile)
- LOCA-PASS, prêt pour aider à financer le dépôt de garantie pour tous les salariés et les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle en recherche d'emploi et les étudiants en CDD.
- VISALE : garantie locative gratuite pour les impayés de loyers et les dégradations locatives bénéficiant aux jeunes de moins de 30 ans, aux salariés de plus de 30 ans en mobilité ou contrat non pérenne (CDD, CDI en période d'essai, intérim)
- Louer pour l'emploi : bouquet d'aides pour faciliter la mise en relation des propriétaires privés et d'un salarié en mutation ou entrant dans l'emploi et sécuriser l'entrée dans la location (Visale, paiement des loyers entre deux locataires, prise en charge des honoraires de location, subvention rénovation énergétique)

b/ Au niveau territorial

- Aides des conseils régionaux : recensement à faire
- Aides de certaines communes ou interco

2/ Angles morts

- Lorsqu'une offre d'emploi durable est loin de chez soi et inaccessible en transport en commun, cela peut conduire à y renoncer, soit parce que la personne n'a pas le permis de conduire, soit parce qu'elle n'a pas de voiture, soit parce que les frais d'essence « mangent » une partie trop importante du salaire.
- Les dispositifs existants sont insuffisamment visibles et insuffisants tout court : beaucoup de salariés renoncent à prendre un emploi qui entraînerait un déménagement, faute de visibilité sur les solutions de logement ou de solution réelle ou de frais trop importants.
- Les dispositifs existants ne traitent pas un problème très concret : le manque de sécurité par rapport au risque réel, qui est de perdre son emploi à l'issue de la période d'essai, alors que le déménagement a eu lieu.
- L'offre de logements flexibles et destinés aux courtes durées est insuffisante.

3/ Pistes de travail

A/ pour les demandeurs d'emploi

- Comment aider financièrement les demandeurs d'emploi, dont la solution d'emploi durable exige une mobilité non couverte par les transports en commun, à passer leur permis de conduire ?
 - o Acteurs : Pôle emploi, conseils régionaux, éventuellement communes et intercommunalités.
- Comment mettre en place un système de locations de voiture, financièrement intéressant pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail ?
 - o Acteurs : conseils régionaux, Pôle emploi, réseaux de loueurs de voiture.
- Comment soutenir le déploiement de plateformes de mobilité, chargées de proposer des solutions de mobilité concrètes et adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi, dans le cadre des plans d'action en matière de mobilité solidaire mis en place par la loi d'orientation des mobilités ?
 - o Acteurs : conseils régionaux, départements, Pôle Emploi

B/ pour les salariés

- Comment déployer efficacement de la prime à la mobilité prévue dans le Plan d'investissement volontaire d'Action Logement (subvention de 1 000 € aux salariés qui déménagent pour se rapprocher de leur lieu de travail) ?
 - Acteurs : Action logement
- Comment donner à voir et permettre d'accéder aisément à l'offre de logements d'Action logement pour les salariés sur une plateforme nationale renseignée en temps réel et aux aides ?
 - Acteurs : Action logement
- Comment développer la diffusion des aides existantes (VISALE, LOCA PASS, Louer pour l'emploi) ?
 - Acteurs : collectivités locales, Action Logement avec les professionnels de l'immobilier

C/ pour tous (salariés en mobilité et demandeurs d'emploi)

- Comment mettre en place des organismes d'intermédiation permettant de sous-louer des logements sociaux qui seraient attribués à des apprentis ou actifs en mobilité, de manière flexible, dans un délai court, sans droit au maintien dans les lieux et pour une période provisoire (période d'essai, fin de la période scolaire,...), par dérogation aux procédures d'attribution de droit commun (des logements sociaux pourraient être spécifiquement dédiés à ce dispositif parmi les 450 000 attributions annuelles).
 - Acteurs : Union Sociale pour l'Habitat (bailleurs sociaux), Action logement, collectivités locales
- Peut-on créer une aide à la mobilité le temps de la période d'essai, de façon à n'enclencher le déménagement qu'une fois la période d'essai accomplie : aides financières pour les transports, pour les frais d'hôtel, loyers et charges (ex : mobilité) ?
 - Acteurs : Conseils régionaux, communes, intercommunalités, Action logement...
- Comment développer l'usage d'un bail mobilité (de courte durée, de 1 à 10 mois, qui peut donc couvrir la durée de la période d'essai), la mobilisation des résidences secondaires et logements touristiques, voire logements étudiants, pendant certaines périodes
 - Acteurs : Collectivités (actions pour mobiliser le parc privé), fédérations de professionnels de l'immobilier (FNAIM, UNIS,...)

Fiche 4

Comment renforcer la mobilisation territoriale en matière écologique et industrielle, en particulier dans les territoires en transition ?

1/ Enjeux

En matière de transition écologique et industrielle, **de nombreux dispositifs de contractualisation territoriale** ont été développés au fil du temps.

Pour répondre à ces ambitions de transformation territoriale, nous avons besoin d'une action interministérielle au-delà du seul champ du MEF ou du MTES (agriculture, emploi et formations, transports, santé). Enfin, en matière écologique comme industrielle, faire déboucher un projet peut être vécu comme un parcours d'obstacles par les porteurs de projets qui font face à **des niveaux de décision multiples** et à **des règles parfois contradictoires**.

Aujourd'hui, un certain nombre de territoires vivent ou vont vivre prochainement des transitions complexes en matière écologique et industrielle : fermeture de centrales à charbon ou des centrales nucléaires, filière diesel, etc. D'autres ont la volonté d'être proactifs en matière de transition écologique et de dynamiser les industries d'avenir sur leur territoire.

Les programmes contrats de transition écologique et territoires d'industrie visent à accompagner ces territoires dans leurs transitions.

2/ Dispositifs existants

a/ Au niveau national

- Cadre stratégique Etat-Région (CPER)
- Territoires d'industrie (CTI)
- Contrats de transition écologique (CTE)
- Dispositifs d'accompagnement territorial développés au fil du temps par l'Etat (TIGA, TEPCV, TEPOS, TEN, Territoires Hydrogène, etc)

b/ Au niveau territorial

- Cadre stratégique régional en matière environnementale (SRADDET, PCAET) et économique (SRDEII, SRI¹)
- Programmes des Agences de l'eau
- Programmes de l'ADEME (COT)

¹ Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; stratégie régionale d'innovation.

3/ Pistes de travail

- **Comment simplifier l'architecture contractuelle territoriale ?**

Comment renforcer les territoires d'industrie en matière de transition écologique ? L'intégration systématique du CTE comme volet « transition écologique » est-elle une bonne idée ? La fusion des deux dispositifs sur les territoires de recoupement peut-elle fonctionner ? Cette solution permettrait-elle de renforcer le sentiment qu'écologie et économie vont de pair ?

- **Comment accélérer le déploiement des CTE (Objectif 40 sélectionnés d'ici juillet 2019) ?**

L'expérimentation des CTE est-elle conclusive et a-t-elle fait remonter des points de blocage ? Le choix d'un contrat-chapeau en matière de transition écologique permet-il de clarifier l'action locale en matière de contractualisation écologique ? Comment assurer l'intégration des associations environnementales, des partenaires sociaux et des entreprises dans ces démarches de contractualisation ?

- **Comment soutenir les territoires d'industrie dans leur démarche ?**

La signature des protocoles d'engagement à l'instruction des 25 premiers CTI est-elle concluante ? Quels retours d'expérience sur ces premiers mois de travail ? Le pilotage et la gouvernance régionaux ont-ils besoin d'être renforcés ? Quels thèmes remontent systématiquement et comment s'assurer de la déclinaison des problématiques de l'attractivité territoriale, des compétences, de l'innovation et de la simplification des procédures ?

- **Quelles nouveaux accompagnements imaginer prioritairement ?**

Comment expérimenter dans les territoires des processus administratifs plus rapides ? Faut-il développer la logique du guichet unique ? Un réseau de partage des bonnes pratiques entre les territoires permettrait-il une diffusion accélérée des actions et méthodes de la transition écologique et industrielle ? Quelle offre de formation déployée sur les territoires les plus touchés par ces transitions (fermetures de site, transformation de l'économie locale) ? Comment assurer une approche systématique de l'emploi et des compétences dans les dispositifs de contractualisation ?

Annexe 1 : Présentation des contrats de transition écologique

Face à la multiplicité des dispositifs de contractualisation écologique développés par le passé, les contrats de transition écologique (CTE), lancés début 2018, ont vocation à servir de contrats « chapeaux » entre l'État et les territoires sur l'ensemble du spectre de la transition écologique.

Les CTE ont une visée très opérationnelle et prennent la forme de 10 à 20 actions en faveur de la transition écologique territoriale en moyenne. Ils sont élaborés sur une période de 6 mois dans chaque territoire concerné, grâce au concours d'une équipe-projet pilotée côté Etat par le préfet de département avec l'appui de l'ensemble des services déconcentrés et des opérateurs publics.

Ils veillent particulièrement à associer les collectivités territoriales (en premier lieu les EPCI), les entreprises, les associations environnementales et même les citoyens à leur élaboration, à leur mise en œuvre et au suivi des projets. A ce titre, ils font l'objet d'évaluations annuelles sur la concrétisation des actions contractualisées.

Ils ont vocation à contribuer au développement de l'emploi local (circuits courts, énergies renouvelables, économie circulaire) et à la création de formations aux métiers verts (entretien des installations d'énergies renouvelables, métiers du recyclage), en partenariat avec les établissements scolaires du secondaire et de l'enseignement supérieur.

Au 5 mai 2019, 19 CTE ont été engagés dans le cadre de la phase expérimentale. A l'issue d'un appel à candidatures en cours, 40 nouveaux CTE seront annoncés début juillet et débiteront un travail d'élaboration de leur projet.

Dans le cadre du Plan Climat du 6 juillet 2017, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé son intention d'initier une démarche de contractualisation écologique expérimentale, baptisée Contrat de transition écologique (CTE). Ces contrats chapeaux, dont les premiers ont effectivement débuté début 2018, permettent d'optimiser les logiques de contractualisation à travers **un contrat unique, élaboré à l'issue d'une période de six mois de concertation** avec les collectivités territoriales, les associations environnementales, les entreprises et les citoyens.

Ils sont composées de **10 à 20 actions concrètes en moyenne**, mises en œuvre dès la signature du contrat, **agissant sur l'ensemble du spectre de la transition écologique** (agriculture biologique, développement des énergies renouvelables, gestion de l'eau, verdissement des mobilités, création d'emplois et de formations verts, préservation de la biodiversité, réhabilitation de friches industrielles).

Au cours de l'année 2018, huit premiers territoires ont été sélectionnés, en deux vagues (février et septembre) **pour participer à l'expérimentation** de ce dispositif. Plusieurs échelles territoriales ont été testées, de la communauté urbaine (Arras) au département (Corrèze), en passant par le pôle d'équilibre territorial rural (Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras). Un territoire ultramarin a été choisi pour y tester le dispositif (Territoire de la Côte Ouest à La Réunion) avec un angle de travail autour de la transition écologique en milieu tropical. Six contrats ont été effectivement signés à ce jour pour **des engagements globaux de l'ordre de 400 M€ sur la période 2019-2023**. Deux contrats seront signés prochainement : la

communauté d'agglomération de Grasse (3 juin 2019) et le département de la Corrèze (14 juin 2019).

Au début de l'année 2019, 11 territoires additionnels ont été sélectionnés afin d'affiner l'expérimentation du dispositif. L'échelle territoriale de référence a été fixée au niveau de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou du groupement d'EPCI (comme le PETR). Cette seconde phase de l'expérimentation a permis d'assurer **la réalisation d'un CTE dans l'ensemble des régions métropolitaines** (à l'exception de la Corse) **et dans un nouveau territoire ultramarin** (Guyane). La sélection de ces territoires s'est opérée, en accord avec Matignon et le MTRCT, pour couvrir la diversité des situations : territoire montagneux, littoral, territoire faiblement engagé dans la transition écologique ou au contraire à la pointe de ces démarches. **Les territoires devront rendre une première version des contrats aux services de l'Etat au 28 mai 2019, sachant que l'expérimentation prendra officiellement fin au 2 juillet 2019.** Les 19 territoires expérimentaux seront réunis, début juillet, pour une séquence de clôture et de restitution de l'expérimentation.

Compte tenu des retours positifs sur la démarche et de la forte mobilisation publique et privée au service de ce dispositif de contractualisation écologique, **le MTES a lancé un appel à projets, le 2 avril 2019, pour sélectionner les futurs territoires lauréats de ce dispositif.** Cet appel à projets sera clos au 28 mai 2019 et fera l'objet de discussions avec les associations représentant les collectivités territoriales et les associations environnementales, réunies au sein d'un comité de suivi mensuel. **40 territoires intégreront alors le dispositif début juillet 2019, pour une durée de 6 mois.**

Pour chacun des CTE, **l'Etat met sur pied une équipe-projet, pilotée par le préfet de département**, réunissant le SGAR, la DREAL, la DIRECCTE, la DRAAF, la DDT, ainsi que les opérateurs publics (ADEME, Banque des Territoires et CEREMA). Cette équipe accompagne le territoire dans la définition, la maturation et la concrétisation des projets de transition écologique territoriale. A l'issue des six mois de travail, elle continue de suivre le CTE à travers **une revue annuelle d'évaluation des projets** (au regard d'objectifs concrets, inscrits dans le contrat) et participe aux négociations sur l'élargissement technique et/ou géographique du projet.

La plupart des actions retenues sont **génératrices d'emploi** (particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables, des circuits courts et de l'économie circulaire). Elles concourent également au **renforcement des formations dans les métiers verts**, en associant les lycées agricoles et professionnels, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur à l'élaboration des contrats (par exemple avec la création d'une filière de formation à l'entretien des méthaniseurs et panneaux photovoltaïques à Montbard). Le MTES opère actuellement une évaluation globale de l'effet du dispositif sur l'emploi et un tableau de bord national sera dévoilé, début juillet 2019, pour mesurer les conséquences de ces contrats en matière d'emplois créés, de tonnes de CO₂ évitées, de MWh d'énergie verte produits, etc.

La présentation de ce dispositif dans le cadre de la Convention citoyenne sur l'emploi et les transitions est pertinente à deux titres :

- elle permet de souligner l'engagement des associations environnementales et des associations de collectivités territoriales au service de cette démarche de création d'activités écologiques locales, tout en **appelant les organisations syndicales à s'y associer, au regard de leur connaissance des situations économiques et techniques de certains territoires ;**

- elle donne l'opportunité d'inviter l'ensemble des acteurs à se saisir de cet outil et des actions opérées dans le cadre de ces contrats **pour partager les bonnes pratiques et favoriser l'échange d'idées et d'informations sur la transition écologique territoriale** dans le cadre de leurs structures.

Annexe 2 : Territoires d'industrie

a. Origine de l'initiative et objectifs

« Territoires d'industrie » s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires. Il s'agit d'une approche nouvelle, épousant le plus fidèlement possible la géographie industrielle du pays, qui vise à mieux soutenir et accompagner, en s'appuyant sur les acteurs publics locaux tout en mobilisant des moyens de l'Etat, le développement des entreprises industrielles dans les villes moyennes et petites.

L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs, etc.) et les industriels afin d'identifier les besoins d'un territoire et de concentrer les moyens d'action pour répondre à ces besoins, dans une logique qui se veut ascendante (« bottom-up »).

Cette approche repose sur trois principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur 136 territoires à forts enjeux industriels ;
- **un principe de gestion décentralisée**, les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'EPCI, et la démarche pilotée au niveau régional par les conseils régionaux ;
- **la concentration des moyens**, à la fois financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains.

L'initiative « Territoires d'industrie » se décompose sur le 1er semestre de l'année 2019 en trois phases:

- **Phase de lancement – janvier 2019** : mise en place de la gouvernance, production d'une FAQ ainsi que d'un guide opérationnel détaillant les engagements à destination des Territoires d'industrie ; il est régulièrement mis à jour.

- **Phase pilote – février / mars** : sélection de Territoires d'industrie pilotes pour initier la démarche (29 Territoires identifiés) ; première vague de contractualisations attendues pour la semaine de l'Industrie entre le 18 et le 24 mars qui clôturera cette phase.

- **Phase de déploiement, lancée par l'assemblée générale des Territoires d'industrie qui s'est tenue les 5-6 mars à Lyon à l'occasion du forum Global Industrie** : élargissement de l'initiative à l'ensemble des Territoires d'industrie, majorité de contractualisations attendues d'ici fin juin.

Les attentes vis-à-vis du dispositif peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- **souhaiter que les Territoires d'industrie soient dorénavant les acteurs centraux de l'initiative** en se focalisant sur les fiches « actions » qu'ils souhaitent mettre sur pied et qui représentent le coeur des contractualisations à venir. Il ne s'agit pas à ce stade de se brider : toute proposition pourra être examinée et sera considérée comme pertinente dès lors qu'elle répond aux enjeux de relance ou de transformation de l'industrie sur les territoires concernés ;

- **rappeler le rôle des acteurs industriels**, qu'il s'agit d'impliquer, de mobiliser et d'écouter sur chacun de ces Territoires. Ils ont en effet un rôle essentiel pour participer à l'expression des besoins et établir les priorités pour mettre en avant les meilleurs projets ;

- **mobiliser les services de l'Etat ainsi que les opérateurs publics** pour qu'ils répondent au mieux, et avec les adaptations qui seront nécessaires, aux demandes d'accompagnement sur les différents projets de Territoire. Il sera sans doute nécessaire de faire preuve de souplesse ou d'adapter certains dispositifs pour répondre au mieux aux différentes situations à venir.

b. Les résultats attendus : accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle

Cette accélération doit se traduire par des actions concrètes lancées sur les Territoires et contractualisées dans le contrat de « Territoires d'industrie » autour de 4 enjeux :

- **l'attractivité** grâce notamment à l'appui de la Banque des territoires mobilisée pour financer en priorité leurs projets, notamment fonciers, ou de Business France en capacité de lancer des diagnostics d'attractivité et d'accompagner sur la question de l'export ;
- **les compétences**, par une mobilisation du Plan d'investissement dans les compétences sur ces territoires, ainsi que la définition d'un nouvel outil, le « volontariat territorial en entreprise » (VTE), qui vise à orienter de façon privilégiée les étudiants en écoles d'ingénieurs ou de commerce vers des PME industrielles, qui éprouvent souvent des difficultés à recruter, notamment quand elles sont éloignées des centres métropolitains ;
- **l'innovation**. Les territoires d'industrie bénéficieront en priorité des dispositifs en faveur de la transition numérique et des moyens du programme des investissements d'avenir en faveur de l'innovation ;
- **la simplification**. Un appel à projets « France expérimentation » dans les territoires d'industrie a été lancé en décembre dernier pour faciliter les demandes de dérogations administratives et réglementaires des entreprises. Un recours au certificat de projet ou au rescrit environnemental est par ailleurs encouragé dans le but de sécuriser les projets en cours. Le droit des préfets à déroger aux normes, dans le cadre d'une expérimentation territoriale concernant quelques régions et départements, peut également constituer un levier adapté dans les territoires concernés.

Une vingtaine de dispositifs de l'Etat sont « fléchés » prioritairement vers les territoires d'industrie sur ces 4 thématiques et permettent de mettre à disposition de ces territoires 1,3 Md€.

Fiche 5

Comment mettre en place une écologie de proximité ?

1/ Enjeux

1. Le gouvernement s'est fixé deux objectifs phares en matière d'économie circulaire : **diviser par deux la mise en décharge et tendre vers 100% de plastiques recyclés d'ici 2025.**
2. **Nous devons ainsi accompagner le développement de l'économie circulaire pour réduire la production de déchets en augmentant les pratiques de réemploi, de réparation et les capacités de recyclage. Ces nouveaux modes de production ont** une forte composante sociale (économie sociale et solidaire), avec des enjeux de limitation de l'empreinte carbone et de l'utilisation des ressources naturelles mais aussi de développement de l'emploi local (800 000 emplois dans le domaine de l'économie circulaire, potentiel de développement de 300 000 emplois supplémentaires).
3. **Le gouvernement s'est fixé l'objectif, en sortie des EGA, d'arriver, d'ici à 2022, à ce que 50% de la restauration collective publique et privée – c'est-à-dire toutes les cantines - se fassent à base de produits locaux, de qualité et de saison.** C'est un enjeu environnemental, de qualité de l'alimentation et de santé publique.
4. **Nous croyons par ailleurs au développement de la bioéconomie**, qu'il s'agisse de la valorisation de la filière bois, dans la construction, des bioénergies (méthanisation et biodéchets par exemple), de la valorisation des bio ressources des milieux aquatiques – les algues - dans les cosmétiques ou l'alimentation, de l'utilisation des produits biosourcés dans l'industrie de l'habillement. Il s'agit de passer de l'utilisation de produits d'origine fossile vers des produits biosourcés dans le plus grand nombre de domaines.

2/ Dispositifs existants

1. Plusieurs mesures ont déjà été prises depuis deux ans pour lutter contre la consommation de plastiques superflus et tendre vers l'objectif de 100% de plastiques recyclés : interdiction des 12 produits plastiques à usage unique qui polluent le plus nos mers et nos rivages, signature d'un pacte national ambitieux sur les plastiques avec des ONG et les principales entreprises de distribution, engagements volontaires de plusieurs secteurs industriels de doubler la quantité de plastique recyclés dans leurs produits, réforme de la fiscalité des déchets pour rendre le recyclage plus incitatif que la mise en décharge, expérimentation de nouveaux modes de collecte innovants (« collecte solidaire »). **Le projet de loi anti-gaspillages pour une économie circulaire** en préparation prévoit plusieurs dispositions pour aller plus loin.
2. **50 % de produits bio, locaux et écologiques dans la restauration collective en 2022, dont au moins 20% de produits bio : le décret définissant les produits locaux et écologiques est paru le 24 avril.** Un conseil national de la restauration collective est mis en place pour objet d'accompagner les collectivités et les opérateurs de la restauration collective. Les projets alimentaires territoriaux seront mobilisés dans les territoires ; le programme européen lait et fruits à l'école, doté de 35 M€ /an sera mobilisé pour contribuer à l'atteinte de cet objectif dans la restauration scolaire.

3. **En matière de développement du bio, 2 millions d'hectares sont engagés en bio fin 2018, soit 7,5 % de la surface agricole utile (objectif 15 % en 2022), et 6000 agriculteurs de plus en 2018, soit 10 % des agriculteurs français (42 000 au total). Ces chiffres sont encourageants et montrent une forte progression de la production biologique dans un grand nombre de filières, progression qui sera renforcée par le soutien du volet agricole du Grand Plan d'Investissement.**
4. **Concernant la bioéconomie, la France s'est dotée d'un plan d'action qui décline la stratégie bioéconomie en actions opérationnelles** qui visent à améliorer la connaissance, à promouvoir la bioéconomie et ses produits auprès du grand public ; à créer les conditions d'une rencontre de l'offre et de la demande ; à produire, mobiliser et transformer durablement des bio-ressources et enfin à lever les freins et mobiliser les financements.

3/ Pistes de travail

1. **L'objectif de division par 2 de mise en décharge ne sera atteint que grâce à une mobilisation forte des collectivités pour passer à la tarification incitative (ie faire payer la TEOM/REOM en fonction du poids de déchets produits) et généraliser de la collecte des bio-déchets :** comment accompagner les collectivités dans cette transition, et comment faciliter l'acceptabilité par les citoyens ? Comment faire évoluer les dispositifs de collecte du plastique pour atteindre les mêmes performances que les meilleurs pays européens en la matière ?
2. **Quels partenariats entre ONG, secteur de l'ESS, entreprises et collectivités pour « massifier » le réemploi, la réutilisation, la réparation et faire en sorte qu'ils deviennent plus faciles et moins cher que de jeter et de racheter ?**
3. **Le développement du bio et des circuits courts doivent reposer sur la mobilisation des acteurs locaux pour accompagner l'atteinte d'un objectifs de 50 % de ces produits dans la restauration collective en 2022.** Quels réseaux bâtir ? quelles productions encourager ? quels modes de commercialisation et distribution accompagner ? Les projets alimentaires territoriaux doivent être mis en place sur la base d'une concertation locale. Comment associer les collectivités et leurs élus à l'atteinte des 50 % en 2022.
4. **La bioéconomie ne se développera pas sans les territoires.** Le plan d'action se focalise sur le cadre et les outils nationaux, susceptibles de favoriser le déploiement de la bio-économie dans les territoires. Si l'État peut accompagner les territoires dans la mise en œuvre de politiques locales en faveur de la bioéconomie, et s'assurer de l'articulation entre les stratégies nationale et territoriales, c'est au niveau de chaque territoire que les initiatives doivent être portées. Comment encourager le développement de la chaleur conformément à la PPE ? Comment encourager l'utilisation du bois dans la construction ? Comment répondre à ces demandes tout en organisant un développement équilibré de la filière forêt bois et en respectant la hiérarchie des usages ?
5. **Pour appuyer la mobilisation en faveur de la transition écologique, comment donner aux porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés un meilleur accès aux solutions de financements disponibles.** Quand une entreprise souhaite développer un projet innovant de régénération du plastique, quand une collectivité a besoin d'accompagnement sur la logistique d'approvisionnement des cantines en circuits courts, comment mieux diriger les acteurs/porteurs de projets vers les bons canaux de financement public (Caisse des Dépôts, Banque des Territoires, ADEME, BPI, AFD) et les outils de financements distribués au plus près du terrain par les financeurs privés ?

Fiche 6

Comment accélérer la rénovation énergétique des logements en renforçant l'approche client, en simplifiant son « parcours » et en facilitant le financement du reste à charge ?

1/ Constats et enjeux

- Un Français sur six a froid dans son logement et connaît une situation de précarité énergétique ; sept millions de ménages vivent dans des passoires thermiques.
- Le gouvernement s'est fixé un objectif de **500.000 rénovations complètes** (ou équivalents rénovation complète) **de logements chaque année** mais cet objectif est encore loin d'être atteint puisque l'on est aujourd'hui autour de 380.000 par an.
- Les bénéfices de la politique publique en faveur de la rénovation énergétique sont nombreux et concrets : diminuer les factures énergétiques, améliorer la qualité de vie dans son logement et développer de l'emploi local tout en diminuant les émissions de CO₂, le tout sans impliquer de transformation profonde du mode de vie.
- Pourtant, en dépit des campagnes de communication (autour du label « FAIRE ») et des financements disponibles sur le sujet, **nos concitoyens demeurent insuffisamment engagés dans la dynamique de rénovation énergétique** :
 - Les dispositifs d'aide à la rénovation sont insuffisamment coordonnés. Des travaux sont en cours sur la simplification et le renforcement de l'efficacité des aides (fusion aide ANAH et CITE pour les ménages modestes, CITE calibré sur l'efficacité des gestes, etc.) ainsi que sur le renforcement du label RGE.
 - Ces dispositifs sont peu mobilisés par les ménages précaires : 13% du CITE seulement bénéficient aux 5 premiers déciles de revenus car les restes à charge sont trop élevés pour déclencher les rénovations auprès de ces publics.
 - Les aides restent cloisonnées entre soutien aux économies d'énergie et réponse au besoin d'amélioration plus générale du logement (sécurité, décence, etc.).
- Les principaux **enjeux** de l'accélération des travaux de rénovation sont donc :
 - Adapter les dispositifs pour **mieux répondre aux besoins des usagers et leur donner envie de rénover leur logement**.
 - Diversifier les parcours clients et en réduire la **complexité**, alors que l'accompagnement personnalisé est une des clés du passage à l'acte.
 - Renforcer la **qualité des travaux** et la **confiance** des particuliers dans les acteurs de la rénovation (entreprises, intermédiaires, guichets d'aide, ...).
 - Assurer le **financement du reste à charge**, en particulier pour les ménages modestes et très modestes.

2/ Dispositifs existants et contexte

- Des **dispositifs d'accompagnement des particuliers** allant de l'information (ADIL, espaces infos énergie, points rénovation info service) jusqu'au conseil, au diagnostic et à l'animation de l'écosystème d'acteurs (plateformes territoriales de la rénovation énergétique, opérateurs de l'ANAH) existent. Le financement d'une partie de ces structures n'est toutefois pas pérenne, leur

déploiement n'est pas homogène et il convient de mieux les articuler avec les évolutions liées au numérique et au regroupement de services publics (maisons France Services).

- La loi de transition énergétique pour une croissance verte a confié aux régions un rôle de coordination stratégique en matière d'information et d'animation du réseau d'acteurs de la rénovation (**service public de la performance énergétique de l'habitat**) et prévoit le déploiement opérationnel de cet outil aux intercommunalités au plus près des usagers.
- Des **dispositifs d'aides financières** nationaux (CITE, CEE, aides à la pierre de l'ANAH) et territoriaux (aides dédiées des régions ou des autres collectivités locales, bonification des aides à la pierre) permettent de cofinancer les travaux de rénovation.
- **L'éco-prêt à taux zéro**, qui vise à financer le reste à charge pour les ménages, a été simplifié et rendu plus accessible en 2019, mais sa distribution par les banques reste limitée. Par ailleurs, les dispositifs de **tiers-financement** (financement sur les économies générées sur les frais de chauffage) restent peu développés et complexes à mettre en œuvre.
- Le **Label RGE** (reconnu garant pour l'environnement) distingue les entreprises et artisans compétents pour des travaux de rénovation énergétique (environ 60.000) et conditionne l'accès à certaines aides (CITE, CEE, Anah Sérénité). Des évolutions sont en cours pour améliorer encore la qualité et le niveau d'exigence.

3/ Pistes d'amélioration et questions concrètes à traiter

- **Comment simplifier le parcours client des ménages et leur apporter une information fiable, à un coût maîtrisé ?**
 - Faut-il faire évoluer les rôles des différents acteurs et désigner un chef de file unique pour structurer l'information des particuliers et mener un accompagnement personnalisé (ce qui pourrait conduire à une évolution des rôles de l'ANAH et de l'Ademe) ?
 - Faut-il intégrer des espaces FAIRE dans les maisons France Services ou *a minima* rapprocher les espaces CAUE des espaces d'information sur la rénovation énergétique ?
 - Quelle organisation locale mettre en place pour assurer le SPPEH ? Faut-il conditionner le financement à une contractualisation sur des objectifs territorialisés (en distinguant les objectifs spécifiques sur les publics précaires) et l'élaboration d'un plan d'actions partenarial ?
 - Comment inciter les ménages à s'engager dans un parcours de travaux allant jusqu'à la rénovation complète (carnet énergétique du logement, audit énergétique financé par des CEE après un premier geste...) ? Quels acteurs mobiliser en priorité sur ce sujet (artisans, fournisseurs d'énergie...) ?
 - Quelles modalités de renforcement des contrôles et de lutte contre les fraudes pour rassurer les particuliers et les inciter à engager des travaux (check-list de réception de travaux, renforcement du dispositif RGE, engagements des filières professionnelles...) ?
- **Comment massifier les travaux et permettre des réductions de coûts** (achats groupés par exemple) ?
 - Faut-il encourager en priorité la création de formules simples et accessibles pour les ménages modestes par les acteurs de la rénovation (type isolation des combles ou remplacement de chaudières à 1€) ? Faut-il les encadrer ?
 - Comment accompagner plus spécifiquement les copropriétés et les rénovations globales ?
- **Comment mieux mobiliser les outils existants sur le financement du reste à charge**, notamment l'éco-PTZ et les SEM de tiers-financement lorsqu'il en existe ?